

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 7

Artikel: Ce qu'on écrivait il y a 36 ans
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de ce point, un camarade et moi, relevés d'un poste d'observation, nous regagnions les quartiers de notre compagnie. Le chemin zigzagait le long d'une côte boisée. Pour l'abréger, nous imaginâmes un raccourci. Töpffer appelle ça une spéculation. Notre spéculation nous conduisit à un filet d'eau séparant le territoire helvétique de celui de l'Allemagne. Nous n'avions pas fait cent pas le long de ce ruisseau, que deux soldats coiffés du casque à pointe se dressèrent brusquement devant nous. « Bon appetit, messieurs ! » leur cria mon camarade, qui parle l'allemand aussi bien qu'un sujet de Guillaume II. A leurs pieds, sur la mousse, des morceaux de lard et de pain noir montraient que nous les avions dérangés dans leur frugal repas. Mais ils ne nous en voulurent nullement. Dans leur barbe, déjà grisonnante, leur mine, tout d'abord sévère, s'épanouit d'un large sourire. Comme nous refusions de goûter à leur menu, ils nous forcèrent à accepter deux « cigarettes de Noël » en échange de grands tons et d'une lampée de kirsch qu'ils proclamèrent « famoss » ! Et nous nous quittâmes en nous donnant une bonne poignée de main.

Ces incidents-là ne s'oublient pas; ils mettent comme des fleurs dans notre vie mécanisée. Dame ! on n'est pas difficile.

Rentrés à l'intérieur du pays, si nous avons de temps à autre des moments de mélancolie, nous sommes assez raisonnables tout de même pour comprendre que la Confédération ne demanderait pas mieux que de nous licencier pour toujours, et que, malgré l'éternelle école de compagnie ou de bataillon, notre sort doit faire envie aux braves à pantalon rouge ou à casque à pointe.

Ton ami pour la vie.
X. Y. Z.

Ces pachydermes ! — Lu dans un journal rural :

« Une battue au sanglier aura lieu prochainement sous la direction du syndic de la localité et avec le concours de nombreux citoyens. Deux de ces pachydermes ont été vus... », etc.

LO PONT DE REGOLLIE-MONET

Lo velâdzo de Regollie et clli que de Mônet l'êtant pas bin lliein l'on de l'autre. Tot parâi l'êtaï mau quemoudo de lâi allâ, damachein on riô qu'on lâi desâi lo Gatoliet et que colâve eintre lè dou. On avâi bin belâ on lan su lo rialet et l'affère allâve bin po menâ onna bêruetta, mâ po passâ avoué on tsé, pas moyan. Lo syndico de Regollie, que l'êtaï on tot malin, et clique de Mônet, que n'êtaï pardieu pas on toupin, l'avant z'u l'idée de fêre on galé pont, — on pont ein bou, avoué onna barragne d'on côté po que sâi meillau martsî.

L'avant pardieu bin eimmandz l'affère : lo Conset communal l'avâi votâ lo pont que farâi bin servîço, principalement âi valet quand revêgnant d'allâ à felhie, âi bin âi vilhio quand l'avant quartettâ bocon.

Tot l'ê z'u tant rido, que l'a binstout êta ètabli. L'avant cein fê pê corvée, po que cein mein tchê, et lè dou syndico sê veillivant tsacon de lâu côté; l'avant met dâi metanne, mâ l'avant tot parâi lè man dein lâu catsette, du qu'on êtaï ein hivè. Lo pont portâve bin la nâ, l'êtaï dan destra bon et l'a falu l'inaudiura.

L'ê cllia fita de l'inaudiurachon que l'a êta oquie d'attaque ! Ein a z'u dâi brecf, dau tailli brelhî, dâi bougnet, dâi merveilhie, l'êtaï pire qu'à l'abbayf et lâi sè bu bin dâi verro,

Mimameint, tant qu'à n'on repé que lè municipau l'avant fê, on banquet po bin vo dere, et po ne min fêre de dzalau l'avant décida de partadzî eintre lè dou velâdzo et de fêre la mästi

dau dâna ào cabaret de coumouna de Regollie et l'autra mäiti à clli de Mônet, et pu de fêre onna pararda ào mäitet dau dâna su lo pont po l'asseyf.

A la vi que l'allâvant sè setâ po dinâ, vaite te pas qu'on vint lâu dere que lâi avâi on monsu que cougnessant pas, que mèsourâve lo pont avoué onna tsevelhîre. Lè dou syndico, que savant bin lè z'affère, l'ant tot tsaud peinsâ que clli monsu l'êtaï bin su ion dau Départemeint qu'on lâi dit le *Travaux publics*. Ie chautant fro, vant vè lo pont et trâovant noutron gaillâ avoué onna zaqua à lame et on du que mèsourâve lo riô ein amont, ein avau, pertot, de li lè côté. Lè bin su que cein l'êtaï on jomètre que l'Etat l'avâi ein-vouyi. Prau su que cein s'êtaï de que lè dzein de Regollie-Mônet étant dâi tot suti et que l'allâvant passâ su lè papâ. Ma por cein faillai être bin honnito avoué clli monsu et lâi bailli à dâna avoué leu.

L'ant dan invitâ po lo banquet, et bin soignî que lâi l'êta. L'avant met eintremâ dâi dou syndico et aprî la soupa, — on allâve medzî lo dzerdenâdo à l'autre cabaret — l'êtaï lo premî de la pararda po travessâ lo pont. Et quand on è revenu à Regollie po medzî la tsé, l'êtaï assebin lo premî, avoué lè syndico drâi derrâi, que l'êtaï fiè que dâi pâo de vêre clli jomètre.

Quand l'a êta bin repessu, lâi ant de dinse : — A propou ! qu'ête vo mèsourâvi lè amont lo rio ?

Et lo monsu l'avâi repondu :

— Vo lo deri dèman. Voua lè la fita.

L'a fita l'a dan pas botsî, tant qu'à la miné que lo jomètre l'a fê état de sè lèvâ po fêre de la pliâce. Mâ diabe lo pas que l'ê revegnâ, hor-mis que lâu z'a einvouyi on beliet iô sè désai dinse :

Monsu lè syndico,

Vo m'ai dèmandâ cein que fasé l'autr'hî. Lo vo vu dere ora. Ie mèsourâvo lo rio ein grantiau et ein travé et iô trovâ que vo z'ai bin fê de betâ voutron pont ein travé dau rio, lè bin pe cou que se vo l'avâi met ein grantiau, câ lâi arâi z'u on rido bet tant qu'ao lè.

Lo jomètre.

Lè dou syndico sant pas revenu municipau ài derrâire vôté, pas pire dau conseil.

MARC A LOUIS.

La bonne mesure. — C'est au tribunal. Le président demande son âge à une dame assez mûre qui comparaît comme témoin.

— Vingt-neuf ans !

Le président, étonné :

— Vingt-neuf ans ?

La dame, négligemment :

— Et quelques années.

« VALAISANNERIES » DU « CONTEUR »

IV

Perplexité contagieuse !

Les fenaissons battent leur plein.

Un Harpagon de la vallée du Rhône, riche propriétaire campagnard, a engagé pour la semaine une petite escouade de bons faucheurs.

A déjeuner, pendant que les ouvriers sont attablés autour de la soupe, le patron s'en va, bien à contre-cœur, chercher un des vacherins de la nombreuse collection qu'il possède à la cave. Mais il ne peut se résigner à le laisser mutiler sur la table ! Ce vacherin a l'air si appétissant, il est si bien façonné, sa forme représente un cercle si parfait, que c'est vraiment dommage de l'entamer !

Pendant que le madré compère rumine, calcule, hésite, la petite tome entre les mains, le

déjeuner s'achève et les ouvriers s'en vont au travail sans avoir goûté au fameux vacherin. Ce dernier est sauvé ! Harpagon jubile !

Mais les faucheurs, du moins l'un d'entre eux, ne se tiennent pas pour battus. Ils ont éventé la mèche. Or il est décidé que l'on fera en sorte que l'avare propriétaire n'ait point à se féliciter de sa ruse et qu'il perde l'envie de recommencer.

Les faucheurs se concertent en secret. Une fois sur le pré, l'un après l'autre, à la file indienne, ils se mettent gravement à en faire le tour plusieurs fois de suite en simulant un air embarrassé et de manière à perdre, en flâneries, une bonne partie de la matinée.

Le patron qui arrive, ahuri et mécontent de ce manège qu'il ne comprend pas, en demande le motif.

— Mon té, c'est que le pré est si tellement plat et uni qu'on ne sait pas du diable par où on pourra commencer à le faucher, qu'on lui répond !

La leçon fut comprise. Le lendemain les ouvriers entamèrent eux-mêmes le fromage !

Maurice GABUD.

Entre apaches. — Paraît qu'on veut augmenter la police pour la nuit.

— Malheur ! alors la ville ne sera plus sûre !

CE QU'ON ÉCRIVAIT IL Y A 36 ANS

Un de nos lecteurs veut bien nous communiquer un numéro, le premier — et ce fut peut-être bien aussi le dernier — d'un journal portant la date du 1^{er} novembre 1879. Ce journal avait pour titre « l'Allumette d'Auguste Mazaudier, journal français, paraissant à Lausanne, le 1^{er} de chaque mois. »

Comme épigraphe : « De la lumière, pas d'incendie ». Comme couleur : tirant sur le rouge, partant, tendances plutôt anticlérielles.

Dans le programme, nous relevons les passages suivants, qui ne manquent pas de piquant, à l'heure actuelle :

Rien n'a changé.

« L'Allumette est un petit journal politique et littéraire destiné à éclairer et non à envenimer. La lutte qui divise les peuples et les familles souveraines n'a jamais été aussi ardente qu'à notre époque. On sent que c'est le combat suprême. D'un côté, les peuples réclament leurs libertés civiles et religieuses, la suppression des priviléges, la protection et la juste rétribution du travail, l'instruction populaire, l'abolition des guerres par l'arbitrage, et des comptes sur l'emploi des deniers publics... »

» Quant aux devoirs internationaux, la force prime le droit. Voilà la théorie du droit divin et du moyen-âge. Ces principes diamétralement opposés se trouvent en face comme deux navires cuirassés chauffant leurs chaudières pour se précipiter l'un contre l'autre. Leur solution malheureusement, ne paraît pas pouvoir être pacifique. Un terme moyen paraît fort difficile dans des situations aussi complexes. Malgré ces difficultés presqu'insurmontables, la philosophie doit se lever et s'interposer entre les adversaires ; elle doit chercher la solution de ces problèmes par des voies pacifiques. Evitez l'effusion de sang, apaiser les haines aveugles, faire triompher le droit et la justice, tel doit être son programme. C'est aussi celui de l'Allumette ; il se trouve résumé dans sa devise : « De la lumière, pas d'incendie ».

Et plus loin :

« La Suisse, comme une bonne mère, ouvre ses bras aux proscrits de tous les pays et de toutes les opinions. Ses montagnes deviennent un foyer de lumière que les monarches regardent

d'assez mauvais œil. Ils ne lui pardonneraient pas si, dans les jours sublimes des justices populaires, ils n'avaient parfois besoin eux-mêmes de chercher l'hospitalité dans ces mêmes montagnes. Le devoir de l'écrivain est donc d'éviter, par sa modération, tout ennui au pays qui l'abrite. Néanmoins, la Suisse ne doit pas se bercer d'une fausse illusion sur la sympathie des potentiats, ses voisins. Sa position géographique lui a assuré plus que tout autre considération, sa nationalité et son indépendance. Pour complaire à ses voisins, elle aurait beau proscrire les écrivains démocrates ou les expulser de son sol, cela ne l'avancerait pas à grand chose. Du jour où un potentat pourrait se l'annexer impunément, à défaut de bonnes raisons, il en trouverait mille mauvaises et quand, pauvre colombe innocente se débattant dans les serres de vautours d'un grand frère, elle demanderait la cause d'une telle violence, il lui serait répondu : « La raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Les plaisirs du sceptre.

Et dans un article du même numéro, intitulé : *Le malheur des uns ne fait pas le bonheur des autres*, le rédacteur de l'*Allumette* écrivait :

« Si par suite de l'institution des armées permanentes et autres bonnes institutions, les peuples d'Europe se trouvent généralement dans une situation de misère et de souffrance à l'état chronique, la position des monarques n'est pas non plus à envier. Cette liberté qu'ils ravissent aux autres, ils ne peuvent eux-mêmes en profiter. Ils sont réduits à vivre cachés dans leurs palais et quoiqu'entourés de mille espions, ils tremblent toujours pour leur vie — C'est l'épée de Damocles suspendue sur leur tête.

» Leur existence actuelle peut se résumer dans la scène suivante :

LE MONARQUE

Docteur, je m'ennuie dans ma chambre ; je voudrais faire une promenade.

LE DOCTEUR

Sire, avez-vous bien réfléchi ? Le pays n'est pas sûr.

LE MONARQUE

Mes chevaux fileront avec une rapidité extraordinaire ; ma voiture sera escortée d'une centaine de cavaliers. Personne ne pourra m'aborder.

LE DOCTEUR

Sire, la balle d'un fusil est plus prompte que la course de vos chevaux. Votre existence est trop précieuse pour l'exposer ainsi.

LE MONARQUE

Une idée me surgit ; elle est originale. Si je prenais une voiture cellulaire, on ne m'irait pas deviner là-dedans.

LE DOCTEUR

Autre danger. Un convoi de prisonniers politiques va partir pour l'exil. La voiture sera certainement saluée et réclamée par la population. Ces ovations seront pour vous de fruit nouveau. Mais si, par malheur le peuple, dépassant les bornes, se précipitait dans la voiture et délivrait les prisonniers.

LE MONARQUE

Je serais alors reconnu...

LE DOCTEUR

Et étranglé à coup sûr.

LE MONARQUE

Alors il faut que je me contente d'une promenade dans mon parc.

LE DOCTEUR

C'est plus sûr, mais c'est encore imprudent. Le parc est bien surveillé, mais le feuillage des arbres est touffu. Un conspirateur peut bien se cacher dedans sans qu'on l'aperçoive.

LE MONARQUE

Alors, si je ne puis pas sortir, il faut m'en consoler en faisant un bon souper.

LE DOCTEUR

Sire, on a reçu, de la part d'un de vos favoris,

une caisse d'excellent gibier, mais savoir si quelque conspirateur n'y aura pas secrètement glissé du poison.

LE MONARQUE

On pourrait en faire l'expérience sur des gens de bonne volonté ; je mangeraï après s'ils n'éprouvent aucune colique.

LE DOCTEUR

Sire, si ce poison était lent et qu'il ne produise son effet que dans deux mois ; il faudrait attendre bien longtemps ; la viande serait gâtée d'ici-là.

Tenez, je vous conseille de manger deux œufs nouvellement pondus et de boire quelques verres de l'eau de cette fontaine secrète dont vous avez la clef.

LE MONARQUE

Ce n'est pas bien fortifiant ; j'aime mieux aller me coucher. Un sommeil paisible me remettra de toutes ces contrariétés.

UN CHAMBELLAN

(entrant avec précipitation).

Sire, on vient de découvrir des paquets de dynamite dans les corridors du palais !

La livraison de février de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Le coup d'arrêt, par Albert Bonnard. — Cendre et feu, par Francesco Chiesa. — L'Eglise catholique et la guerre, par Maxime Reymond. — Monsieur Choquet. Nouvelle, par Pierre Mille. — Soldats blessés, par Noëlle Roger. (Seconde et dernière partie). — Pourquoi ? — La Croix-Rouge et la Suisse. Sonnets, par L. de la Rive. — Choses vues. Le journal de Barsac, par Albert Dauzat. (Seconde et dernière partie). — Carnet politique et mondain de Charles de Constant, par Ed. Chapuisat. (Seconde et dernière partie). — Chroniques parisienne, par Henri Bachelin ; allemande, par A. Guillard ; américaine, par G.-N. Tricoche ; scientifique ; politique. — Correspondance. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la Bibliothèque universelle :
Avenue de la Gare, 23, Lausanne.

LE BŒUF GRAS

Nous sommes en période de Carnaval. On ne le dirait pas.

Paris, a passé un pénible quart d'heure, sous la menace d'un ennemi qui avait compté sans les ressources infinies du peuple français. Il s'est tout à fait ressaisi. Peu à peu, il reprend sa physionomie normale. Mieux que cela, il a retrouvé cette physionomie bien gauleuse, son charme le plus grand, avant l'invasion cosmopolite qui l'avait plus ou moins défiguré et que déploraient ses vrais amis.

Mais l'Europe est encore sous les armes et les grélots du Carnaval sont restés muets. Mardi prochain, jour du *Mardi gras*, le cortège traditionnel du bœuf gras n'égaiera pas les rues de la grand'ville.

Traditionnel est bien le mot propre pour qualifier cette coutume, qui remonte au temps des Gaulois.

Cette cérémonie fut instituée par les Egyptiens, et de là passa en Grèce et à Rome, à qui les Gaulois l'empruntèrent.

Le bœuf représentait, aux yeux des anciens, le taureau équinoxial, et un jeune homme, symbolisant la force du soleil, plongeait un poignard dans le cou de l'animal, qui était orné de guirlandes, comme toutes les victimes destinées aux sacrifices.

Les Gaulois, qui avaient un culte particulier pour le zodiaque, égorgaient un taureau revêtu d'une étoffe sacerdotale, et les Francs, chez qui le bœuf était aussi fort en honneur, adoptèrent le même usage.

Bientôt après, le christianisme avait pénétré dans les Gaules, et la coutume perdit bien vite son caractère sacré.

Sous Charles V, on en fit un simple divertissement, auquel les bouchers ne prenaient aucune part.

Ce ne fut guère qu'au quinzième siècle, lorsqu'on eut rétabli la grande boucherie de la porte de Paris, que les bouchers fournirent le bœuf destiné à être promené dans la ville.

Plus tard, les bouchers formèrent une corporation et ce fut elle qui prêta le bœuf et donna l'argent nécessaire aux garçons qui figuraient dans la mascarade.

Au dix-huitième siècle, la marche du bœuf gras se transforma en un véritable événement ; elle avait lieu le jeudi qui précédait le premier jour du carême.

Mais des compétitions ne tardèrent pas à s'élever. En 1739, les garçons bouchers n'attendirent pas le jour ordinaire pour faire leur promenade du bœuf gras. La veille du jeudi gras, ils s'assemblèrent et formèrent un cortège au centre duquel figurait un bœuf qui avait sur la tête une grosse branche de laurier cerise ; il était couvert d'un tapis qui lui servait de housse. Ce bœuf, ainsi paré, portait sur son dos un enfant décoré d'un ruban bleu passé en sautoir, tenant de la main gauche un sceptre et de la droite une épée nue. Cet enfant représentait le roi des bouchers.

Une vingtaine de garçons, vêtus de casques rouges, avec des trousseaux blancs, coiffés de turbans et de toques rouges bordées de blanc, accompagnaient le bœuf, et deux d'entre eux le tenaient par les cornes. Cette marche était joyeusement précédée par des violons, des fifres, des tambours.

Les bouchers parcoururent en cet équipage plusieurs quartiers de Paris, se rendirent aux maisons des divers magistrats ; mais, ne trouvant pas dans un hôtel le premier président du Parlement, ils eurent la singulière idée de faire monter dans la grande salle du Palais de Justice, par l'escalier de la Sainte-Chapelle, le bœuf gras et son escorte.

Ensuite, après s'être présentés ainsi au président, ils continuèrent leur promenade dans les diverses salles du Palais, et descendirent par l'escalier de la cour Neuve, du côté de la place Dauphine, et reprinrent tranquillement leur promenade dans Paris.

L'exhibition du bœuf gras cessa en 1790. Napoléon 1^{er}, par une ordonnance du 23 février 1805, rétablit cette coutume à la satisfaction générale des Parisiens. Il fut permis aux bouchers de promener le bœuf pendant trois jours.

Le roi des bouchers fut remplacé, à cette époque, par un petit amour assis dans un fauteuil rouge attaché sur le bœuf, ce qui n'empêcha pas ce pauvre amour de dégringoler en 1821 et de s'écorcher le nez sur le pavé !

Douze garçons bouchers, costumés en druides et en sauvages, entouraient le bœuf, qui était escorté d'autres masques et suivi par une foule innombrable.

En 1848, comme pendant la Révolution, il n'y eut pas d'exhibition de bœuf gras.

En 1850, le directeur de l'Hippodrome, M. Arnault, offrit de faire les frais de la promenade du bœuf gras. Sa proposition fut acceptée et le cortège carnavalesque reparut dans les rues de la capitale.

Depuis lors, il n'a plus cessé de figurer parmi les divertissements parisiens jusqu'en 1870.

Le bœuf le plus pesant qui ait été exhibé dans Paris fut celui de 1842. Son poids était de 1900 kg. Il sortait des étables de MM. Cornet père et fils, qui furent pendant vingt ans les éleveurs à qui échut le privilège de fournir le bœuf gras.

Dans les dernières années de l'Empire, ce n'était plus un seul bœuf que l'on promenait dans Paris, mais bien plusieurs bœufs, montés sur des chars qui défilaient au son des instruments, tandis que venait derrière des chars ornés avec beaucoup de goût des attributs de l'agriculture, et dans lesquels se prélassaient toutes les divinités de l'Olympe. Sur le dernier char, sous une sorte de dôme, se tenait un jeune enfant qui jadis était monté sur le bœuf.

Grand-Théâtre. — Dimanche, 14 février, représentation extraordinaire 1. *Le Chemineau*, pièce en 5 actes de Jean Richépin, de l'Académie Française ; 2. *L'Attaque nocturne*, comédie-vaudeville en 2 actes, par André de Lorde et Masson-Forestier.

Jeudi, 18 février, *Les Eclaireuses*, pièce en 4 actes, de Maurice Donnay, de l'Académie Française.

* * *

Kursaal. — On rit à gorge déployée tous les soirs, au Kursaal. M. Lansac a eu l'heureuse idée de nous donner *Les Deux canards*, un vaudeville en 3 actes, désopilant, de Tristan Bernard et Alfred Athis. — Demain, dimanche, matinée à 2 1/2 h. et soirée à 8 1/2 h.

Les Deux canards seront joués jusqu'à mercredi soir, inclusivement.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.